



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## AVIS PUBLIC

### **AVIS D'ADOPTION DU REGLEMENT RM01-2026 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUX AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE**

---

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # RM01-2026 fût fait lors de la séance ordinaire 3 février 2026, à l'effet que le conseil adoptera à une séance subséquente le règlement # rm01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'Autorité compétente.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

**Date :** Mardi 3 mars 2026  
**Heure :** 19 h 30  
**Lieu :** Salle J.Edouard Baril,  
215, rue Lessard, Sainte-Ursule (Qc), J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX (2026-02-16)

*Guyaine St-Louis*

Guyaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **AVIS D'ADOPTION DU REGLEMENT RM01-2026 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUX AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 16 février 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

*Guylaine St-Louis*

Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière